



COVID 19

**La crise sanitaire
a impacté
votre entreprise ?**



Vous êtes commerçant, artisan ou chef d'entreprise sur le territoire de Coeur de Garonne,

La communauté de communes Coeur de Garonne vous informe des mesures immédiates de soutien aux entreprises. Elles ont été mises en place par le ministère de l'Economie et des Finances, la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, ou encore la communauté de communes Coeur de Garonne.



Des mesures immédiates de soutien Fonds L'OCCAL



Avances remboursables pour les aides en trésorerie



Subventions pour les investissements sanitaires, de relance et de digitalisation



Subventions pour les commerces ayant subi une fermeture administrative et assumant le coût d'un loyer

Un engagement dans la durée pour le développement économique du territoire



AIDES À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Bénéficier de subventions pour le projet immobilier d'une entreprise : acquisition, construction, extension, rénovation ou aménagement de bâtiments



COUVEUSE D' ENTREPRISE BGE

Tester un projet en situation réelle et se former au nouveau métier de chef d'entreprise



COOPÉRATIVE IMPULSIONS

- Développer une activité individuelle tout en intégrant un collectif d'entrepreneurs
- Mutualiser des ressources et fonctions supports pour se recentrer sur son cœur de métier et réaliser des économies d'échelles



INITIATIVE COMMINGES

- Bénéficier d'un prêt d'honneur, sans intérêts et sans garanties, pour un projet de création ou développement d'entreprise
- Être accompagné dans son projet d'entreprise via un système de parrainage



**Tous les renseignements mis à jour régulièrement
sont consultables sur**
**[www.cc-coeurdegaronne.fr/developpement-
economique/soutien-entreprises/](http://www.cc-coeurdegaronne.fr/developpement-economique/soutien-entreprises/)**



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Marie SENTENAC, chargée de mission développement économique

05 61 98 27 72

d.territorial@cc-coeurdegaronne.fr

